



Comité de Jumelage de Betton

CONDITIONS GÉNÉRALES COURS DE LANGUE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR des cours de langues dispensés par le Comité de Jumelage.

Nous vous demandons de lire attentivement cet imprimé qui vous redonnera les objectifs de notre association et les conditions de participation.

Nos objectifs

Le Comité de Jumelage de Betton assure la mise en œuvre et l'organisation matérielle de cours de langues (anglais, espagnol, italien) pour tous niveaux.

Le montant des cotisations et des salaires des enseignants, de même que le nombre de cours ouverts sont décidés par le Conseil d'Administration du comité de façon à établir un équilibre budgétaire.

L'organisation interne des cours, et notamment la répartition des participants par niveaux de connaissance, est de la responsabilité de l'enseignant(e).

Aucun cours n'est donné pendant les vacances scolaires.

Tout cours annulé par un professeur sera rattrapé.

Les formulaires d'inscription seront obligatoirement accompagnés du paiement des cours et d'adhésion au comité de jumelage de Betton. En cas de paiement par chèques, ils seront endossés en une seule fois ou par trimestre au gré des participants. Le paiement ne sera encaissé que début octobre et sera remboursé si le cours n'a pas lieu faute d'un nombre suffisant d'élèves.

L'inscription aux cours de langues est considérée comme définitive à réception :

- Du formulaire d'adhésion au Comité de Jumelage, dûment rempli,
- Du formulaire d'inscription aux cours de langues, dûment rempli,
- Du règlement complet (voir les moyens de paiement indiqués ci-dessous).

Tous ces documents doivent être déposés en même temps. En cas de dossier incomplet, l'apprenant ne sera pas inscrit.

Les inscriptions aux cours de langues sont ouvertes toute l'année, sous réserve de places disponibles.

Interruption et/ou annulation des cours de langues

Le Comité de Jumelage se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'abandon de l'adhérent en cours d'année, les sommes versées ne sont pas remboursées et le solde éventuel reste dû au Comité de Jumelage (sauf maladie grave ou mutation professionnelle hors département, hospitalisations graves et sur justificatif). La demande de remboursement accompagnée du ou des justificatifs valables doit être formulée par écrit et adressée par courriel à :

cjbettonlangues@gmail.com dès la survenance de l'évènement. Le remboursement et son montant seront décidés par le Bureau de l'association.

Données personnelles et droit à l'image

Les données personnelles collectées par le **Comité de Jumelage de Betton** sont utilisées uniquement pour l'organisation et la gestion des activités et voyages de l'association.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant.

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées lors des activités à des fins de communication de l'association. Vous pouvez **refuser ou retirer votre accord à l'utilisation de votre image à tout moment**.

Pour toute question ou pour exercer vos droits : cjbetton35@gmail.com

Conditions de paiement

- Paiement en chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Betton. Possibilité de facilité de paiement en 3 chèques.
- Par virement bancaire (préciser votre nom et l'objet dans l'intitulé du virement)
 - IBAN : FR 76 1558 9351 1000 2128 9494 458 - BIC CMBFR2BARK
- En carte bancaire lors des permanences sur terminal de paiement (TPE)

La totalité du montant des cours de langue doit être réglée pour que l'inscription soit validée.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter.

Comité de Jumelage de Betton



<https://cjbetton.fr> cjbettonloisirs@gmail.com

2 Place de l'église 35830 BETTON

